

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 09 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 09
Votants 12
Absents 03

Date de la convocation :
03 juillet 2024

Date d'affichage :
04 juillet 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-07-40

Régulation de la circulation
au hameau de Bélinac

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 23/07/2024
Et publication ou notification
Du 24/07/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le neuf du mois de juillet à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Bouyssou Vanessa - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno - Martinez Dimitri - Gallineau Sébastien- Verbiguïé Laurie.

Absents : Mas Cédric a donné pouvoir à Belin Jérôme, Grimal Béatrice a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa, Serrau Martial à Mézy Amandine.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée avoir reçu de nombreuses doléances de la part d'habitants du hameau de Bélinac concernant la circulation de poids lourds ainsi que de la vitesse excessive de tous les véhicules.

Cette situation est récurrente et pour y remédier, le Conseil départemental du Lot a complété l'aménagement de l'échangeur de Bélinac (RD13 / RD 802).

Il s'avère que malgré cet effort, les nuisances persistent et qu'il convient donc de réguler la circulation, à la fois par la limitation du passage des poids lourds supérieurs à 3,5 T (sauf riverains et services publics) et par la limitation de la vitesse à 30 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions énoncées ci-dessus ;
- Mandate le Maire pour faire les démarches, établir et signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jacques COLDEFY